

L'inertie des choix budgétaires

Du bon usage de l'argent public ?

A quoi ont servi chaque année 1000 euros de prélèvements obligatoires, - impôts et cotisations sociales.

*Mécomptes publics,
François Ecalle*

L'Insee publie chaque année une décomposition des dépenses publiques par "fonction". Les "fonctions" de cette nomenclature internationale correspondent généralement à des politiques publiques. Cette répartition des dépenses publiques permet de voir à quoi ont servi chaque année 1 000 € de prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales), donc à quoi "l'argent public" a servi, en supposant que les prélèvements obligatoires et les autres ressources des administrations publiques, comme l'endettement, financent les mêmes dépenses.

Les impôts et cotisations sociales sont payés par les ménages et par les entreprises, et il n'est pas toujours facile de déterminer qui les supporte réellement. Il n'est donc pas fait ici de distinction entre les prélèvements dus par les ménages et par les entreprises.

Prédominance des dépenses de protection sociale

Pour 1 000 € de prélèvements obligatoires en 2021, les dépenses de protection sociale se sont élevées à 573 € (elles représentent en effet 57,3 % des dépenses publiques), dont 248 € pour les retraites, 208 € pour la santé, 37 € pour les familles et 39 € pour les allocations de chômage ; les dépenses d'enseignement ont été de 89 € ; le soutien des activités économiques a été de 117 € ; les dépenses des "services généraux" (fonctions supports) étaient de 72 € ; les dépenses militaires étaient de 30 € ; les intérêts de la dette publique étaient de 26 €.
Des zooms sur certaines de ces dépenses permettent de faire les observations suivantes.

Les dépenses d'enseignement (89 € pour 1 000 € de prélèvements obligatoires en 2021) ont été affectées notamment au premier degré pour 24 €, au deuxième degré pour 38 € et au supérieur pour 11 €.

Les frais généraux des administrations publiques (exécutifs et assemblées, services financiers, gestion des ressources humaines...) sont à peu près également répartis entre les collectivités locales (30 €) et l'État (32 €).

"Pour 1 000 € de prélèvements obligatoires en 2021, les dépenses de protection sociale se sont élevées à 573 € dont 248 € pour les retraites, 208 € pour la santé, 37 € pour les familles et 39 € pour les allocations de chômage"

Les dépenses affectées à l'hôpital et à la médecine de ville (hors médicaments et autres biens médicaux) sont très proches (respectivement 63 et 60 €).

Les dépenses de soutien de l'activité économique (117 €) correspondent notamment à des mesures générales d'aide à la production, à l'investissement ou à l'emploi (46 €), au financement des transports (35 €) et à des aides à la recherche (14 €).

Les dépenses affectées aux services judiciaires ne sont que de 4 € (16 € pour la police et la gendarmerie) alors que les dépenses en faveur des activités culturelles sont de 12 € et les dépenses en faveur des activités récréatives et sportives de 9 € (pour l'essentiel dans les collectivités locales).

Cette répartition est relativement stable dans le temps, ce qui suggère que les choix budgétaires sont marqués par une grande inertie et sont rarement remis profondément en cause.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.